RÈGLEMENT

44ème édition La Rennaise
Organisateur : ASPTT Rennes Athlétisme
Date : samedi 28 et dimanche 29 mars 2026
Renseignements : www.facebook.com/larennaiseaspttrennes/

Inscriptions

Inscription exclusive par internet sur NextRun : nextrun.fr/e/la-rennaise-2026.
Pas d'inscription sur place le jour de la course, fin des inscriptions le mercredi 25 mars 2026 à 23h59.
Les courses jeunes poussine/benjamine/minime sont gratuites.
Pour les autres courses, tarif de 5€ par course pour les 1000 premiers dossards, 10€ ensuite, avec paiement obligatoire en ligne lors de l'inscription.
Pas de remboursement quel que soit le motif.
En cas d'annulation de l'épreuve, le dossard est automatiquement reporté pour l'édition 2027.
Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec ce règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. Il est interdit de participer aux courses sans dossard. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.
Une attestation parentale est par ailleurs demandée pour tous les participants mineurs.
Tout participant qui s'inscrit reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses sans réserve.

Courses

Départs et arrivées au stade Robert Launay – rue Pierre Nougaro à Rennes (Parc des Gayeulles).
Huit courses proposées :

- samedi 20h00 - La Nocturne (10km) : course mixte nocturne avec 2 boucles (coureurs nés en 2010 et avant) **lampe frontale ou pectorale obligatoire**
- dimanche 9h40 - La Poussine (1.3km) : course mixte ouverte aux poussins (coureurs nés en 2015 et 2016)
- dimanche 10h00 - Le Trophée (15km) : course mixte avec 2 boucles (coureurs nés en 2008 et avant)
- dimanche 10h00 - Le Tour Nature (7.5km) : course exclusivement masculine avec 1 boucle (coureurs nés en 2010 et avant)
- dimanche 10h10 - La Benjamine (2.5km) : course mixte ouverte aux benjamins (coureurs nés en 2013 et 2014)
- dimanche 10h10 - La Minime (2.5km) : course mixte ouverte aux minimes (coureurs nés en 2011 et 2012)
- dimanche 11h00 - L'Eveil Athlé (800m) : course mixte encadrée ouverte aux éveils athlé (coureurs nés en 2017, 2018 et 2019)
- dimanche 11h00 - La Féminine (7.5km) : course exclusivement féminine avec 1 boucle (coureuses nées en 2010 et avant)

Nous proposons par ailleurs le Défi qui regroupe la Nocturne le samedi (10km) et le Trophée le dimanche (15km) : le classement général est défini en cumulant les chronos officiels de chacune des courses.
Les parcours ne sont pas mesurés officiellement. Par règlement et pour la sécurité de tous, les suiveurs sont interdits sur le parcours.
Les premiers de chaque catégorie H et F au temps réel (temps à la puce) seront invités pour l'édition 2027, des lots sont de plus remis aux 3 premiers scratch H et F.

Chronométrage

Toutes les courses sont chronométrées via Breizh Chrono.
Avec votre dossard, vous recevrez une puce Ipico à fixer sur votre chaussure à l'aide d'une fixation plastique fournie.
Un tapis de chronométrage présent sur la zone de départ permettra d'obtenir le temps réel.
Toute puce non récupérée sera facturée 15€ à l'athlète concerné(e).
Une limite horaire est définie sur les courses :

- 1h30 pour la Nocturne (10km)
- 2h15 pour le Trophée (15km)
- 1h15 pour le Tour Nature et la Féminine (7.5km)

Au-delà de ce délai, le commissaire de fin de course, sur décision unilatérale de l'organisation, pourra retirer le dossard des participants n'ayant pas terminé. Ces coureurs seront déclarés « hors délais », signifiant sans appel leur mise hors-course.
Les résultats sont disponibles sur les sites internet www.breizhchrono.com et www.nextrun.fr après les courses.

Retrait des dossards

Pour l'ensemble des courses, le port du dossard est obligatoire. Il doit être porté lisiblement sur la poitrine et maintenu par 4 épingles.
L'organisation ne fournit pas les épingles pour les coureurs.
Le retrait des dossards peut se faire :

- le jeudi 26 mars de 16h00 à 19h00 et le vendredi 27 mars de 12h00 à 19h00 chez Sobhi Sport, 4 quai Emile Zola à Rennes,
- sur place le jour même jusqu'à 30 minutes avant le départ de la course.

Ravitaillements

La course se fait en autosuffisance complète et **il n'y a aucun ravitaillement sur le parcours**.
Tout abandon de matériel ou jet de déchets hors des lieux prévus à cet effet entraînera la disqualification du concurrent fautif.
Un ravitaillement solide et liquide est prévu sur la zone d'arrivée.

Condition de licence et santé

Conformément à la réglementation FFA relative aux courses Hors-Stade, toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants d'un justificatif de santé.
Pour les personnes mineures, leur participation à une compétition est soumise à la présentation soit :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées ;
- D'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :
    - Fédération des clubs de la défense (FCD),
    - Fédération française du sport adapté (FFSA),
    - Fédération française handisport (FFH),
    - Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
    - Fédération sportive des ASPTT,
    - Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
    - Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
    - Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP);
- L'athlète et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé (voir www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043486824). Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur attestent auprès de la FFA que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

Pour les personnes majeures, leur participation à une compétition est soumise à la présentation soit :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement ne sont pas acceptées ;
- D'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée dont les conditions d'utilisation seront établies également par cette dernière (voir pps.athle.fr). Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire pour les PPS gratuits édités avant le 1er janvier, au maximum un an avant la date de la manifestation pour ceux réalisés à partir du 1er janvier 2026..

La personne majeure ne peut pas présenter à l'organisateur une licence d'une autre fédération. La liste des fédérations partenaires sera régulièrement communiquée aux clubs affiliés et organisateurs sportifs par voie de circulaire.
Les certificats médicaux ne sont plus acceptés.

Lutte contre le dopage

La Rennaise est une manifestation organisée sous l'égide de la FFA et peut, à ce titre, faire l'objet de contrôles anti-dopage.
Les participants aux courses s'engagent ainsi à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L. 230-1 et suivants du Code du Sport et le Règlement fédéral de lutte contre le dopage.
En s'inscrivant à la Rennaise, tout coureur reconnaît être informé de l'intérêt de déposer auprès de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD) une demande d'Autorisation d'Usage à des fins Thérapeutiques en cas d'utilisation, même ponctuelle, de produits susceptibles d'entraîner une réaction positive lors d'un contrôle antidopage.

Sécurité

La sécurité est assurée par des bénévoles et des secouristes de la Croix Blanche.
Le service médical est assuré par des médecins et des secouristes de la Croix Blanche.
Tout participant autorise l'organisation à lui donner tous les soins médicaux et l'hospitaliser en cas d'accident ou d'urgence.
Les mineurs restent sous la responsabilité d'un adulte avant et après la course.
L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommage qui pourrait survenir pendant la manifestation sportive.

Assurance

Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit auprès de la GMF une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité et celle de leurs préposés.
Sauf s'ils y ont renoncé, les licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance dommages corporels liée à leur licence.
Il est vivement conseillé aux autres participants de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels cette pratique sportive peut les exposer.

Force majeure

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'association se réserve le droit d'annuler, l'une ou l'autre des épreuves, sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

RGPD

Conformément à la Loi RGPD du 25 mai 2018, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification aux informations les concernant. Sauf opposition de leur part, leurs données nominatives seront publiées dans les résultats sur le site de l'organisateur (l'ASPTT Rennes Athlé), NextRun, Klikego et FFA. Leur coordonnées pourront par ailleurs être utilisées pour l'envoi de nos newsletter (il est possible de se désabonner à tout moment via le lien fourni lors de ces envois).

Droit d'image

Tout coureur qui se voit attribuer un dossard autorise expressément les organisateurs des courses « La Rennaise », ainsi que leurs ayants-droits tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes ou promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportée à cette durée.